

DÉCISION N° 23-19

Objet : Marché 23MSP02 « Étude des locaux du Sigidurs » - Attribution - Société BBJ

Le Président du SIGIDURS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2122-8 qui dispense de toute procédure de publicité et de mise en concurrence les marchés inférieurs à 40 000 € HT,

Vu la délibération n° 20-39 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Président, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que de l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés,

Considérant que les locaux du Sigidurs, actuellement occupés par les agents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, présentent plusieurs inconvénients, tels qu'entre autres le morcellement, la suroccupation de certains bureaux au regard de leur surface et a contrario la sous-occupation aléatoire du fait de la mise en œuvre du télétravail, l'inadéquation des espaces de convivialité réservés aux agents, l'aspect énergivore des bâtiments ou la non-optimisation de l'isolation phonique de certains,

Considérant que, le Sigidurs, souhaite faire réaliser une étude relative aux différentes possibilités d'aménagement de ses locaux et espaces de travail afin d'optimiser au mieux les espaces existants, d'améliorer les conditions de travail du personnel, puis de définir le futur projet de réhabilitation du bâtiment CATI,

Considérant l'importance de cette étude, ses spécificités et complexités, il est nécessaire que le Sigidurs soit accompagné par un cabinet spécialisé pour sa réalisation.

Considérant qu'une lettre de consultation a été diffusée, dans le cadre d'une procédure de marché sans publicité et mise en concurrence, à plusieurs entreprises pouvant répondre,

Considérant qu'une seule offre a été transmise par la société BBJ et que sa proposition chiffrée, dont le montant s'élève 36 380 € HT, est pertinente, répond aux besoins et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1 - L'attribution du marché 23MSP02 « Étude des locaux du Sigidurs », par là-même l'acceptation des termes de l'acte d'engagement à intervenir et des pièces contractuelles afférentes, tels que joints, aux fins de l'objet détaillé *supra* et dans les conditions suivantes :

Titulaire :	Société BBJ 14 bis rue Auguste Neveu 92500 RUEIL MALMAISON
Durée :	à compter de la notification du marché et jusqu'à réalisation complète de l'étude
Montant :	36 380 € HT soit 43 656 € TTC

Article 2 - La passation et la signature de l'acte d'engagement tel que joint.

Article 3 - L'imputation de la dépense sur l'exercice correspondant.

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Madame le Trésorier Principal de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 6 avril 2023

Par déléation,



Jean-Claude GENIÈS,
Président du SIGIDURS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : **07 AVR. 2023**
- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La notification le : **07 AVR. 2023**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ **Objet du marché public**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Étude et propositions d'aménagement des locaux en fonction de l'activité des services internes du SIGIDURS

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;

☐ au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public (en cas d'allotissement) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

2. ☒ à l'offre de base ;
☐ à la variante suivante :
3. ☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☐ CCAP n°
☐ CCAG :
☐ CCTP n°
☒ Autres Lettre de consultation du SIGIDURS

et conformément à leurs clauses,

- ☒ le signataire

Marc JULIENNE, représentant la
Sté BBJ,
14bis, rue Auguste Neveu
92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 06 03 05 01 04
Mail : julienne@bbj.fr
SIRET N° 391 932 514 00048

- ☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ☒ engage la société **BBJ** sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☒ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA : 20%

☐ Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : **36 380,00 € HT**

Montant hors taxes arrêté en lettres à : **trente-six mille trois cent quatre-vingt euros**

☐ Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : **43 656,00 € TTC**

Montant TTC arrêté en lettres à : **quarante-trois mille six cent cinquante-six euros**

Étant entendu que les règlements se feront par situations mensuelles d'avancement des prestations

OU

☐ aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

BPI France

■ Numéro de compte :

IBAN : FR76 1835 9000 4300 0025 1874 516

B4 - Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :

☐

Non

☒

Oui

(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de **quatre** mois ou jours à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

☒ la date de notification du marché public ;

☐ la date de notification de l'ordre de service ;

☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible :

☒

Non

☐

Oui

(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

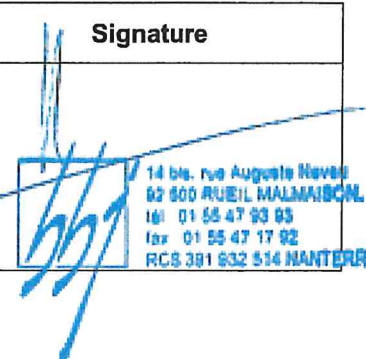
■ Nombre des reconductions :

■ Durée des reconductions :

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Marc JULIENNE, Président de BBJ	Rueil Malmaison	 14 bis, rue Auguste Hevesy 92 600 RUEIL MALMAISON tél 01 55 47 93 93 fax 01 55 47 17 92 RCS 391 632 514 NANTERRE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

SIGIDURS
1, rue des Tissonvilliers
95200 Sarcelles

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

SIGIDURS
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINERATION DES DECHETS
URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES



06 AVR. 2023

Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

LETTRE DE CONSULTATION

Marché n° 23MSP002

**Etude et propositions d'aménagement des locaux en fonction de l'activité des
services internes du SIGIDURS**

Date et heure limite de remise des offres :

Le vendredi 10 mars à 12 h 00

Visite obligatoire

1.1. Présentation et contexte

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine et Marne (77). Il compte trois collectivités adhérentes, qui représentent 59 communes et 410 000 habitants :

- . La communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) ;
- . Une partie de la communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) ;
- . Une partie de la communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF).

Le Sigidurs est compétent pour la collecte et le traitement de déchets ménagers et assimilés sur la totalité de son territoire.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs est propriétaire des installations suivantes :

- Le siège, sis 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, qui est un bâtiment administratif regroupant une grande partie des services nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- Le 20 rue de l'Escouvrier à Sarcelles qui est un bâtiment administratif et technique regroupant une autre partie du personnel ;
- Le 8 rue de l'Escouvrier à Sarcelles est un bâtiment technique avec une partie entrepôt et une partie bureau ;
- Un bâtiment administratif à réhabiliter (CATI), situé au 31 rue de l'Escouvrier, 95200 Sarcelles ;
- Un centre de valorisation énergétique (CVE), qui fonctionne sur le principe de l'incinération des déchets ménagers avec récupération de chaleur et production d'électricité (situé derrière le siège) ;
- Un centre de tri des déchets ménagers recyclables (situé derrière le siège) ;
- Un réseau de 6 déchèteries, situées sur les communes de Bouqueval, Louvres, Gonesse, Sarcelles, Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory.

L'article R2122-8 du code de la commande publique (modifié par le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019) fixe le seuil en dessous duquel les marchés publics pourront être passés sans publicité ni mise en concurrence à 40 000 € HT, à compter du 1er janvier 2020.

1.2. Objet de la consultation

La présente consultation correspond à une prestation intellectuelle unique portant sur la réalisation d'une étude relative aux différentes possibilités d'aménagement de ses locaux et espaces de travail. Le but étant d'optimiser au mieux les espaces existants, d'améliorer les conditions de travail et le confort du personnel, puis de définir le futur projet de réhabilitation du bâtiment CATI.

Ainsi le SIGIDURS souhaite faire réaliser cette étude en intégrant une réflexion sur le type d'espace de travail le plus adéquat pour chaque service.

L'étude s'appuiera donc sur une réflexion globale d'optimisation du foncier bâti et non bâti du SIGIDURS, en vue des futurs grands projets qui nécessiteront du foncier, intégrant l'acquisition en devenir d'un terrain situé au 37 rue de Escouvrier.

Cette étude prendra en considération 3 options d'aménagement détaillées ci-après.

La durée de la mission correspondra au planning proposé dans l'offre retenue.

1.3. Présentation des locaux

1.3.1. Siège



Le siège actuel du SIGIDURS est situé au 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles (95200). C'est un bâtiment avec deux niveaux : un rez-de-chaussée (550 m²) et un premier étage (550 m²).

Le siège dispose d'espaces nécessitant une optimisation, notamment :

- deux salles de réunion nécessaires aux séances des instances du Sigidurs (Comité et Bureau Syndical) et aux réunions interservices ou avec des partenaires ;
- espaces de convivialité ;
- local de reproduction ;
- espaces de stockage divers et d'archives.

Actuellement, 19 agents occupent le rez-de-chaussée (dont 13 sont régulièrement sur le terrain) et 30 agents le premier étage.

A noter que 2 agents occupent un Algeco rattaché à l'usine d'incinération.

1.3.2. Entrepôt n° 20



L'entrepôt n° 20 est situé à 150 mètres du siège à Sarcelles (95200). C'est un entrepôt récemment réhabilité. Il est composé d'une partie stockage (2 300 m²) et une partie bureau sur deux niveaux. Un rez-de-chaussée de 300 m² et le premier étage de 300 m².

Actuellement, 4 agents occupent le rez-de-chaussée et 22 agents le premier étage (dont 13 agents sont régulièrement sur le terrain).

11 agents exclusivement de terrain sont rattachés à cet entrepôt.

Il dispose également deux espaces de convivialité (1 au rez-de-chaussée et 1 dans l'entrepôt) devant donc accueillir potentiellement les 26 agents bureau et les 11 agents de terrain.

1.3.3. Entrepôt n° 8



L'entrepôt n° 8 est situé à 100 mètres du siège au 8 rue des Tissonvilliers à Villiers-le-Bel (95400). C'est un bâtiment composé d'une partie entrepôt de stockage (1 500 m²) et d'une partie bureaux, d'une salle de réunion et d'un réfectoire (250 m²).

Actuellement, aucun agent n'est affecté à ce bâtiment.

1.3.4. CATI



Le bâtiment du CATI est adjacent au siège. Il est situé au 31 rue de l'Escouvrier à Sarcelles. Il doit être réhabilité afin d'accueillir éventuellement une partie du personnel.

Ce bâtiment est aujourd'hui majoritairement libre d'occupation. Seul un logement de fonction y est aujourd'hui aménagé et occupé (mis à disposition de la CARPF pour un gardien).

Des plans de chaque bâtiment sont fournis en annexe.

En conclusion, les locaux actuellement occupés présentent plusieurs inconvénients, tels qu'entre autres le morcellement, la suroccupation de certains bureaux au regard de leur surface et *a contrario* la sous-occupation aléatoire du fait de la mise en œuvre du télétravail, l'inadéquation des espaces de convivialité réservés aux agents, bâtiment énergivore, ou ne permettant pas l'optimisation phonique des espaces de travail comme au siège.

1.4. Options d'aménagement

En fonction des futurs projets de développement du SIGIDURS, plusieurs options de répartition du personnel sont envisagées. Ainsi, les différentes options d'aménagement sont les suivantes :

La **première option** devra répartir l'ensemble de ses agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier

La **deuxième option** devra répartir l'ensemble de ses agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier
- 8 rue de l'Escouvrier

La **troisième option** devra répartir l'ensemble de ses agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier
- 1 rue des Tissonvilliers

L'étude pourra porter une proposition ne relevant pas des options envisagées *supra*, notamment avec l'agrandissement d'un des bâtiments.

1.5. Évolution des espaces de travail en lien avec le télétravail

Depuis quelques années en France les espaces de travail évoluent, le flex-office, coworking, télétravail, open-space, etc... ont fait leur apparition. Le SIGIDURS est actuellement sur un type d'espace de travail dit classique : une pièce avec un ou plusieurs bureaux attitrés en fonction de la nature des postes et des fonctions exercées.

Le SIGIDURS souhaite explorer les différentes possibilités existantes d'espace de travail afin de trouver la configuration qui conviendrait le mieux au personnel, au regard de la mise en œuvre du télétravail, tout en optimisant au maximum l'espace disponible.

Ainsi, en lien avec les données fournies par le service des Ressources Humaines du Sigidurs, le titulaire du marché devra définir le type d'espace de travail qui convient le mieux pour chaque poste.

Le télétravail est appliqué au sein du Sigidurs à raison de deux à trois jours par semaine pour l'ensemble des postes dits « télétravaillables ».

Le Sigidurs compte au total 88 postes ouverts, dont 84 sont pourvus et 4 sont en procédure de recrutement.

71 postes sont dits « administratifs » et « technico-administratifs » nécessitant donc un espace de travail informatisé.

Parmi ces postes :

- 71 sont dits « télétravaillables »
- 17 postes sont dits « de terrain » et non « télétravaillables ».

Un organigramme fonctionnel anonymisé est annexé.

1.6. Prestations attendues

Les prestations attendues se décomposent en 2 phases fermes :

1.6.1. 1^{ère} phase : État des lieux fonctionnel et technique

Le titulaire est chargé de :

- Compléter le diagnostic général et technique présenté en point 1.3.
- Diagnostiquer les pratiques de travail au quotidien (usage des salles de réunion, travail collaboratif et individuel, intégrant l'application effective du télétravail)
- Recensement des attentes et objectifs en termes d'organisation du travail et de convivialité

1.6.2. 2^{ème} phase : Préconisations d'organisation spatiale

Pour chaque option d'aménagement, telle que précisées en point 1.4., l'étude doit contenir une proposition détaillée de l'affectation des services dans les bâtiments disponibles. Elle doit également définir le type d'espace de travail (classique, flex-office, coworking, télétravail, open-space, etc...) attribué pour chaque poste et proposer pour chaque option des croquis d'implantation.

L'étude doit faire mention des avantages et inconvénients éventuels de chaque scénario, induisant le classement proposé.

1.7. Propriétés et droits

Le Sigidurs est propriétaire de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la mission.

1.8. Prix

Les prestations sont réglées par application des prix globaux et forfaitaires tels qu'ils seront indiqués par les candidats dans un état des prix remis dans l'offre.

Ces prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques connues au 1^{er} jour du mois de la remise de l'offre.

L'unité monétaire est l'euro.

Les prix comprennent toutes les taxes applicables ainsi que toutes les charges, frais et sujétions afférents à la bonne exécution de la mission.

1.9. Modalités de règlement des factures

Après réalisation de la prestation, les paiements seront effectués par mandat administratif sur le compte bancaire du prestataire dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les demandes de paiement sont établies en un original et une copie comportant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- L'intitulé de la consultation ;
- Le nom et l'adresse de la collectivité ;
- Le nom et l'adresse du titulaire du marché ;
- Le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- Le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro de son compte bancaire ou postal ;
- La désignation de l'organisme débiteur ;
- Le numéro de bon de commande ;
- La date d'exécution des prestations ;
- La nature des prestations exécutées et les quantités correspondantes ;
- Le détail des prix unitaires ;
- La date de facturation ;
- Le détail du calcul de la révision de prix lorsqu'elle a lieu.

1.9.1. Transmission des factures sur CHORUS

Les factures **doivent être envoyées de manière dématérialisée** par le portail Chorus Pro. Les informations nécessaires à la transmission sont les suivantes :

- Numéro de SIRET : 259 502 086 00012 ;
- Pas de code service ;
- Numéro d'engagement : numéro du marché.

1.10. Pénalités

Le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 300 euros pour l'ensemble du marché.

Les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré.

Les événements pouvant donner lieu à pénalité font l'objet d'un constat de la part du Sigidurs, notifié au titulaire par l'un des moyens suivants : courrier ou courrier électronique. La date de notification de l'événement est la date figurant sur l'accusé réception du constat.

Le titulaire dispose d'un délai de cinq jours calendaires à compter de la date de réception du constat pour faire part de ses observations. Passé ce délai, les pénalités sont réputées admises.

Les pénalités font l'objet d'un titre de recettes pour le montant global de celles qui sont dues.

Le montant des pénalités appliquées est plafonné à 20 % du montant total TTC du marché. Au-delà de ces 20 %, le marché pourra être résilié.

1.10.1. Pénalités applicables

N°	Nature du manquement	Montant de la pénalité
1	Retard d'exécution d'une étape par rapport au calendrier de l'offre	100 € par jour de retard
2	Non-conformité dans la réalisation d'une prestation en lien avec les prescriptions disposées dans la présente	200 € par constat
3	Non-conformité dans la réalisation d'une prestation en lien avec les engagements inscrits dans l'offre du titulaire, hors nature faisant l'objet des pénalités <i>supra</i>	200 € par constat

1.11. Dossier à remettre par les candidats

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

- Un mémoire technique permettant de juger de son offre, notamment selon les critères d'attribution définis dans la présente lettre de consultation et détaillant :
 - o l'entreprise et l'équipe pressentie pour réaliser la mission,
 - o des références de prestations similaires,
 - o une courte note argumentée où le candidat explique sa compréhension des besoins du Sigidurs ;
 - o les méthodes proposées ainsi que les moyens affectés à la réalisation de la prestation,
 - o les modalités d'exécution des prestations,
 - o les étapes et leur calendrier (incluant les réunions de présentation),
- L'attestation de visite obligatoire des locaux ;
- Etat détaillé des prix (l'unité monétaire utilisée est l'euro. Les prix communiqués sont exprimés en HT et TTC) ;
- La déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales ;

- Un acte d'engagement (formulaire ATTRI1 - version en vigueur), complété de manière exhaustive et signé par une personne nommément désignée ayant capacité à engager le candidat. Le formulaire ATTRI1 est disponible en téléchargement gratuit sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marchés-publics>

1.12. Visite obligatoire

Une visite des sites est obligatoire pour répondre à la consultation.

Elle se déroulera le **lundi 27 février 2023 à 14h ou jeudi 2 mars 2023 à 14h.**

Les candidats doivent s'inscrire pour la visite par mail adressé à : juridique@sigidurs.fr et alain.dumont@sigidurs.fr au plus tard le dimanche 26 février à minuit.

Le Sigidurs se réserve le droit de ne pas autoriser les candidats non-inscrits conformément à ces prescriptions.

Un maximum de deux personnes par candidat est autorisé.

A l'issue de la visite, une attestation sera remise aux candidats. Elle sera à remettre à l'appui des offres. Les candidats qui ne remettront pas cette attestation verront leur offre écartée.

1.13. Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre :

- Soit sous pli postal par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante (faisant mention d'une offre rattachée à la présente consultation) :

SIGIDURS
1, rue des Tissonvilliers
95200 Sarcelles

- Soit par voie dématérialisée, par courriel adressé avec accusé de réception et de lecture à l'adresse suivante : juridique@sigidurs.fr

Les offres doivent être transmises avant le : Vendredi 10 mars 2023 à 12h.

Elles seront rédigées en langue française. La durée de validité des offres est de 90 jours.

1.14. Critères de jugement des offres

Les offres des candidats seront examinées au vu des critères suivants :

- Critère n° 1 : Prix (100 points), pondération de 40 %

Le critère prix est jugé à partir montant **total** H.T. de l'état des prix que les candidats fourniront dans leur offre.

La meilleure offre (offre la moins chère) obtiendra la note maximum sur le critère prix et sert de référence pour la notation des autres offres.

La note des autres offres s'obtient donc selon la formule : (Valeur de l'offre la moins chère € HT / valeur de l'offre analysée) x 40.

- Critère n° 2 : Valeur technique (100 points), pondération de 60 %

Le critère technique est jugé par :

- Composition de l'équipe dédiée et compétences (présentation de l'équipe - CV) : 15 points
- Expériences et références sur le même type de projet : 15 points
- Méthodologie : 35 points
- Temps de réalisation de l'étude : 35 points

1.15. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, le Sigidurs informe par courrier le candidat retenu.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

Le Sigidurs effectue ensuite par bon de commande sur la base de l'offre de prix retenue.

1.16. Différends et résiliation du marché

1.16.1. Règlement amiable des différends

A défaut de parvenir à un accord amiable, et avant de saisir la juridiction compétente, pour les litiges nés de l'exécution du présent, les parties peuvent convenir de recourir au médiateur des entreprises ou aux comités consultatifs de règlement amiable qui est chargé de trouver une solution amiable et équitable.

1.16.2. Résiliation

La partie qui souhaite résilier, pour tout motif, doit se prononcer par lettre recommandée avec avis de réception au moins deux mois avant la date d'effet attendue. Dans le cas d'une résiliation, seule la fraction de la mission déjà accomplie fait l'objet d'une rémunération, qui se fait sans abattement.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

Étude et propositions d'aménagement des locaux
en fonction de l'activité des services

Offre



10 mars 2023

Table des matières

1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2	METHODE DE TRAVAIL.....	4
2.1	PRESENTATION DES INTERVENANTS.....	4
2.2	NOTRE DEMARCHE	5
2.3	PHASAGE DE LA MISSION – PHASE 1	5
2.4	PHASAGE DE LA MISSION – PHASE 2	5
3	COMPREHENSION DES ENJEUX ET OBJECTIFS	6
3.1	LES SITES CONCERNES PAR L'ETUDE.....	6
3.2	OPTIONS D'AMENAGEMENT ENVISAGEES	9
4	ORGANISATION DE LA MISSION - PLANNING PREVISIONNEL	10
4.1	ORGANISATION DE LA MISSION	10
4.2	PLANNING	14
5	ETAT DETAILLE DES PRIX	15
	ANNEXE 1 : EXEMPLES DE FICHES D'ESPACE	16
	ANNEXE 2 : ATTESTATION DE VISITE.....	17
	ANNEXE 3 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR	18



1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le SIGIDURS occupe aujourd'hui 2 bâtiments, le siège, situé au 1, rue des Tissonvilliers et l'entrepôt 20, situé au 20 rue de l'Escouvrier. Il est également propriétaire de deux autres bâtiments, l'entrepôt n°8 - libre d'occupation- situé au 8, rue de l'Escouvrier et du bâtiment CATI, mitoyen du siège - libre, à l'exception d'un logement de fonction, et objet d'un projet de réhabilitation en cours.

Le SIGIDURS souhaite faire réaliser une étude qui permettra d'identifier les différentes possibilités d'aménagement de ses locaux et espaces de travail, dans le but d'optimiser au mieux les espaces existants, d'améliorer les conditions de travail et le confort du personnel, et en intégrant une réflexion sur le type d'espace de travail le plus approprié pour chacun des différents services.

Elle devra s'appuyer sur une réflexion globale d'optimisation du foncier bâti et non bâti du SIGIDURS, en vue des futurs grands projets qui nécessiteront du foncier, intégrant l'acquisition en devenir d'un terrain situé au 37 rue de Escouvrier et devra prendre en considération 3 options d'aménagement précisées dans la lettre de consultation.

2 METHODE DE TRAVAIL

2.1 PRESENTATION DES INTERVENANTS

BBJ Architectes

Agence d'architectes spécialisée dans les équipements publics, installations industrielles, ICPE et ERP, maîtrise l'ensemble des contraintes propres à la technicité des bâtiments, leur sécurité et leur accessibilité, leur exploitation et leur entretien/maintenance.

Marc JULIENNE, Architecte dplg, gérant de BBJ, sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour la durée complète de l'opération.

Michaël DA SILVA, chef d'agence et **Inès BOURAOUI**, projeteuse,

Guillaume FENET, Ingénieur assurera la mission de programmation

Nos points Forts :

✓ Compétence :

BBJ, notamment par son activité sur les équipements publics, ERP et ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), dispose d'une très grande expérience d'études et de travaux techniques en milieu occupé, travaux urbains denses, installations en exploitation, tant en installations neuves, qu'en réhabilitations.

Guillaume FENET, ingénieur bâtiment, s'est spécialisé depuis plusieurs années dans la programmation d'équipements publics

Tous les membres de notre équipe disposent d'une forte expérience en maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation d'équipements publics, cf notre dossier de références).

✓ Connaissance des lieux et du contexte :

BBJ est déjà intervenu depuis plusieurs années en qualité d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le compte du SIGIDURS, lors des 2 phases successives d'extensions du centre de tri du SIGIDURS dans le cadre d'extensions des consignes de tri (2011 et 2015),

BBJ a assuré la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et les aménagements des locaux du 20, rue de l'Escouvrier

✓ Disponibilité

BBJ, implanté à RUEIL Malmaison, offrira une disponibilité immédiate pour tout besoin en urgence et sur simple appel.

Tous les membres de l'équipe assureront une disponibilité constante comme en témoignent déjà nos interventions passées et actuelles.

2.2 NOTRE DEMARCHE

BBJ sera personnellement présent sur toutes les phases de l'étude.

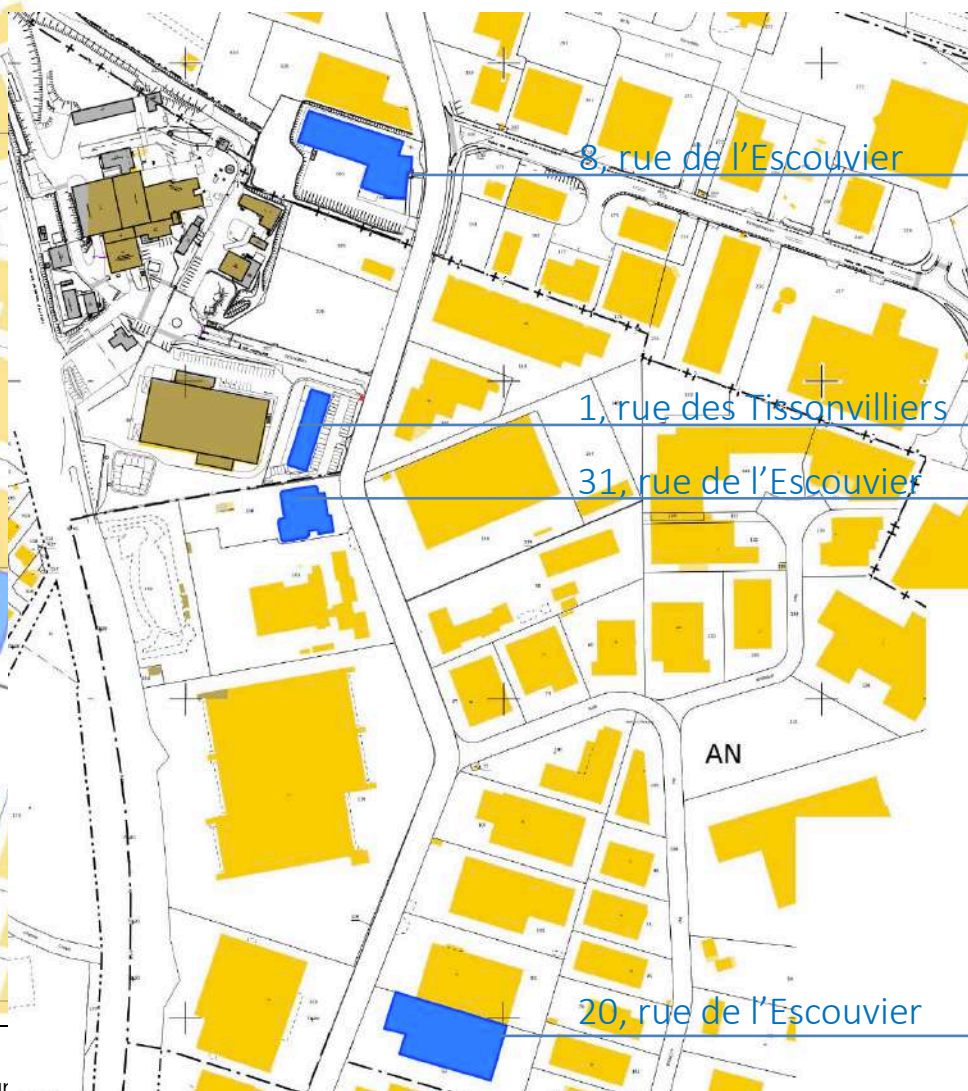
Les réunions de travaux seront organisées avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs selon le planning joint, les dates précises restant à définir en liaison avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs.

2.3 PHASAGE DE LA MISSION – PHASE 1

- Compléter le diagnostic général et technique
- Diagnostiquer les pratiques de travail au quotidien (usage des salles de réunion, travail collaboratif et individuel, intégrant l'application effective du télétravail)
- Recenser les attentes et objectifs en termes d'organisation du travail et de convivialité

2.4 PHASAGE DE LA MISSION – PHASE 2

- Pour chacune des 3 options d'aménagement, l'étude doit contenir une proposition détaillée de l'affectation des services dans les bâtiments disponibles. Elle doit également définir le type d'espace de travail (classique, flex-office, coworking, télétravail, open-space, etc...) attribué pour chaque poste et proposer pour chaque option des croquis d'implantation.
- L'étude fera mention des avantages et inconvénients éventuels de chaque scénario, induisant un classement.



3 COMPREHENSION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

3.1 LES SITES CONCERNES PAR L'ETUDE

Siège – 1, rue des Tissonvilliers



Le siège actuel du SIGIDURS est situé au 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles (95200). C'est un bâtiment avec deux niveaux : un rez-de-chaussée (550 m²) et un premier étage (550 m²). Le siège dispose d'espaces nécessitant une optimisation, notamment :

- Deux salles de réunion nécessaires aux séances des instances du SIGIDURS (Comité et Bureau Syndical) et aux réunions interservices ou avec des partenaires ;
- Espaces de convivialité ;
- Local de reproduction ;
- Espaces de stockage divers et d'archives.

Actuellement, 19 agents occupent le rez-de-chaussée (dont 13 sont régulièrement sur le terrain) et 30 agents le premier étage (2 agents occupent un bâtiment modulaire rattaché à l'usine d'incinération).

Entrepôt et bureaux - 20, rue de l'Escouvrier



Le bâtiment n° 20 est situé à 150 mètres du siège à Sarcelles (95200). C'est un entrepôt récemment réhabilité. Il est composé d'une partie stockage (2 300 m²) et une partie bureau sur deux niveaux. Un rez-de-chaussée de 300 m² et le premier étage de 300 m².

Actuellement, 4 agents occupent le rez-de-chaussée et 22 agents le premier étage (dont 13 agents sont régulièrement sur le terrain).

A noter que 11 agents exclusivement de terrain sont rattachés à cet entrepôt

Il dispose également deux espaces de convivialité (1 au rez-de-chaussée et 1 dans l'entrepôt) devant donc accueillir potentiellement les 26 agents bureau et les 11 agents de terrain.

Entrepôt - 8 rue de l'Escouvrier



L'entrepôt n° 8 est situé à 100 mètres du siège au 8 rue de l'Escouvrier à Villiers-le-Bel (95400).

Il s'agit d'un bâtiment composé d'une partie entrepôt de stockage (1 500 m²) et d'une partie bureaux, d'une salle de réunion et d'un réfectoire (250 m²), il est libre d'occupation.

Bâtiment CATI – 31, rue de l'Escouvrier



Le bâtiment du CATI est adjacent au siège. Il est situé au 31 rue de l'Escouvrier à Sarcelles. Il doit être réhabilité afin d'accueillir éventuellement une partie du personnel. Il est libre d'occupation à l'exception d'un logement de fonction aujourd'hui aménagé et occupé par un gardien.

Constat réalisé :

Les différents locaux actuellement occupés présentent plusieurs inconvénients :

- le morcellement,
- la sur-occupation de certains bureaux au regard de leur surface,
- la sous-occupation du fait de la mise en œuvre du télétravail,
- l'inadéquation des espaces de convivialité réservés aux agents,
- un type de bâtiment énergivore, ou ne permettant pas l'optimisation phonique des espaces de travail comme au siège...

3.2 OPTIONS D'AMENAGEMENT ENVISAGEES

L'option **1** devra répartir l'ensemble des agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier

L'option **2** devra répartir l'ensemble des agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier
- 8 rue de l'Escouvrier

L'option **3** devra répartir l'ensemble des agents sur les bâtiments suivants :

- CATI
- 20 rue de l'Escouvrier
- 1 rue des Tissonvilliers

Autres propositions :

L'étude pourra, en outre, apporter une proposition ne relevant pas des 3 options envisagées, notamment avec l'agrandissement d'un des bâtiments.

Espaces de travail à envisager :

L'évolution des différents espaces de travail en lien avec le télétravail devra être prise en compte - flex-office, coworking, télétravail, open- space, etc...

Les espace de travail du SIGIDURS sont actuellement d'un type dit classique : une pièce avec un ou plusieurs bureaux attirés en fonction de la nature des postes et des fonctions exercées.

Les différentes possibilités existantes d'espace de travail devront être étudiées, afin de trouver la configuration qui conviendrait le mieux au personnel, en prenant en compte le télétravail appliqué au sein du SIGIDURS à raison de deux à trois jours par semaine pour l'ensemble des postes dits « télétravaillables », et en optimisant au maximum l'espace disponible.

Effectifs et types de poste à prendre en compte :

Le SIGIDURS compte au total 88 postes ouverts, dont 84 sont pourvus et 4 sont en procédure de recrutement.

- 71 postes sont dits « administratifs » et « technico-administratifs » nécessitant donc un espace de travail informatisé.

Pour l'ensemble des postes :

- 71 sont dits « télétravaillables »
- 17 postes sont dits « de terrain » et donc non « télétravaillables ».

4 ORGANISATION DE LA MISSION - PLANNING PREVISIONNEL

4.1 ORGANISATION DE LA MISSION

La mission se déroulera de la façon suivante :

4.1.1 Phase 1 - État des lieux fonctionnel et technique

4.1.1.1 - Analyse du contexte - Etat des lieux

Collecte des différents renseignements, diagnostics, dossiers techniques et administratifs en liaison avec les services concernés du maître d'ouvrage,
Analyse fonctionnelle de l'équipement existant ;
Compréhension des problématiques techniques et fonctionnelles.
Réunion de lancement avec la maîtrise d'ouvrage

4.1.1.2 - Définition des besoins

Mise au point de la définition des besoins en liaison avec le Maître d'Ouvrage ;
Réalisation d'entretiens avec chaque chef de service du SIGIDURS et avec la Direction Générale afin de déterminer :

- Les points forts et les points faibles de l'organisation actuelle,
- Les différentes modalités de travaux-il (présence, télétravail, déplacements, ...)
- Les horaires de travail et modulation possibles
- Contraintes particulières des postes de travail (postes isolés, regroupements possibles, confidentialité, isolation acoustiques,)

Définition des premières orientations, à partir des entretiens programmés avec les utilisateurs ((6 réunions prévues, a priori 1 par service, à préciser avec la maîtrise d'ouvrage lors de la réunion de lancement,

4.1.1.3 – Etude des besoins

Elaboration et mise au point de l'étude définissant les besoins à partir de différents éléments recueillis préalablement ;
Réunion d'étape avec le maître d'ouvrage ;
Prise en compte des éventuelles modifications et corrections demandées par le maître d'ouvrage ;
Présentation de l'étude des besoins au maître d'ouvrage lors d'une troisième réunion de restitution.

Elle comprendra les éléments suivants :

- le diagnostic général et technique complété ;
- le diagnostic des pratiques de travail au quotidien (usage des salles de réunion, travail collaboratif et individuel, intégrant l'application effective du télétravail...);
- le recensement des attentes et objectifs en termes d'organisation du travail et de convivialité ;

4.1.2. Phase 2 – Préconisations d'organisation spatiale

4.1.2.1 Étude Spatiale

A partir de visites des sites et d'analyse des plans des bâtiments objets de l'étude, nous réaliserons une étude spéciale comprenant,

- Des plans schématiques spatiaux récapitulant les surfaces des locaux et les liaisons spéciales entre locaux et entre bâtiments,
- Une analyse structurelle et d'agencement permettant de définir les possibilités d'agrandir des surfaces de locaux, d'en réduire d'autres, de compléter des isolations acoustiques, des liaisons électriques ou informatiques, etc...
- Une détermination et implantation des besoins en locaux techniques ou annexe (type archives, local informatique, etc...)
- Une illustration des possibilités d'agencements des locaux en fonction des besoins (télétravail, open space, flex office, ...),

Exemple d'organisation des espaces



Exemples d'ambiances Open Spaces / Flex Office



4.1.2.2 Étude de Programmation

Élaboration de l'étude de programmation fonctionnelle générale à partir de l'étude des besoins validée, prenant en compte les 3 options demandées et proposant, le cas échéant d'autres possibilités.

- Synthèse et rapprochements entre les besoins en fonctionnement du personnel (analyse phase 1) et les capacités techniques des bâtiments et locaux disponibles,
- Précisions sur les évolutivités possibles des espaces en fonction des évolutivités des besoins dans le temps,
- Réunion d'étape pour la présentation de l'étude au maître d'ouvrage,
- Prise en compte des éventuelles modifications et corrections demandées par le maître d'ouvrage,
- Organisation et tenue des réunions de travail avec les utilisateurs (6 réunions prévues, modalités à définir) pour présentation de l'étude,
- Réunion avec la maîtrise d'ouvrage,
- Prise en compte des éventuelles modifications et corrections demandées par les utilisateurs,
- Présentation de l'étude de programmation au maître d'ouvrage lors d'une troisième réunion de restitution

L'étude de programmation technique et fonctionnelle détaillée comprendra, pour chacune des options, les éléments suivants :

- La définition des principes d'aménagement et d'organisation, prenant en compte les différentes exigences du maître d'ouvrage (confort –performances – qualité environnementale),
- Un organigramme général des services avec les interactions interservices et ses évolutions possibles,
- Les adaptations possibles des modalités de travail par service et par poste (poste fixe, télétravail, déplacements, adaptation des horaires, ...),
- La définition des liaisons fonctionnelles,
- Les plans d'organisation de locaux avec répartitions par services et par personnes, ainsi que les liaisons interservices,
- Les possibilités d'extension de bâtiments et/ou locaux existants (avec plans et surfaces gagnées)
- Le tableau détaillé des surfaces,
- La rédaction de fiches d'espaces par type de pièce, détaillant, les dimensions à respecter, les différents éléments d'équipement et de confort,
- La liste des contraintes environnementales et thermiques à respecter pour l'obtention des performances énergétiques recherchées,
- La rédaction d'un descriptif sommaire des travaux, par corps d'état, compris équipements thermiques et de ventilation, aménagements extérieurs et VRD,
- L'estimation du prix de revient de l'ouvrage (Travaux, honoraires, assurances...), fourniture du tableau détaillé,
- La mise au point du calendrier définitif, détaillant la phase études et de la phase réalisation,

4.2 PLANNING

Nous joignons ci-dessous un planning prévisionnel détaillant le déroulement de la mission

SIGIDURS

Étude et propositions d'aménagement des locaux en fonction de l'activité des services

	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23
PHASE 1					
ANALYSE DES SITES ET DOCUMENTS FOURNIS					
ANALYSE BESOINS MOA / UTILISATEURS					
REUNIONS DE TRAVAIL MAITRISE D'OUVRAGE (3)	1	2			
REUNIONS DE TRAVAIL UTILISATEURS (6)		6			
MISE EN FORME					
RESTITUTION					
PHASE 2					
PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION					
FICHES D'ESPACE					
DESCRIPTIFS SOMMAIRE DES TRAVAUX					
ESTIMATIONS DU PRIX DE REVIENT					
CALENDRIERS D'ETUDES ET DE REALISATION					
REUNIONS DE TRAVAIL MAITRISE D'OUVRAGE (3)		1	1	1	
REUNIONS DE TRAVAIL UTILISATEURS (6)			6		
MISE EN FORME					
RESTITUTION					

5 ETAT DETAILLE DES PRIX

Etude et propositions d'aménagement des locaux en fonction de l'activité des services internes du SIGIDURS

Détail des prix de mission

DESIGNATION DES TACHES	MONTANT
PRESTATIONS	€ HT
PHASE 1 - État des lieux fonctionnel et technique	
ANALYSE DES SITES ET DOCUMENTS FOURNIS	1 820,00 €
ANALYSE BESOINS MOA / UTILISATEURS	1 560,00 €
REUNIONS DE TRAVAIL MAITRISE D'OUVRAGE (3)	2 080,00 €
REUNIONS DE TRAVAIL UTILISATEURS (6)	4 550,00 €
MISE EN FORME	640,00 €
TOTAL PHASE 1	10 650,00 €
PHASE 2 - Préconisations d'organisation spatiale	
PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION	8 970,00 €
FICHES D'ESPA (PAR TYPE DE LOCAUX)	3 900,00 €
DESCRIPTIFS SOMMAIRE DES TRAVAUX	2 600,00 €
ESTIMATIONS DU PRIX DE REVIENT	1 820,00 €
CALENDRIERS D'ETUDES ET DE REALISATION	1 300,00 €
REUNIONS DE TRAVAIL MAITRISE D'OUVRAGE (3)	3 250,00 €
REUNIONS DE TRAVAIL UTILISATEURS (6)	3 250,00 €
MISE EN FORME	640,00 €
TOTAL PHASE 2	25 730,00 €
TOTAL MISSION	36 380,00 € HT 43 656,00 € TTC

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE FICHES D'ESPACE

RDC		Fiche N° 4	
CONCEPTION			
Hauteur libre minimum	2,50 m		
Surface utile	17 m ²		
Caractéristique larg. cab.	1/1,40 m		
PROTECTIONS			
Sols	non		
Occultation	non		
Anti effraction	non		
Détection incendie	oui		
Divers			
ECLAIREMENT			
Eclairage naturel	non		
Eclairage général	oui		
Eclairage ponctuel	oui		
CARACTERISTIQUES DES REVETEMENTS			
Sols	Classés M4 U4P3E3C2		
Murs	Facile d'entretien, non glissant		
Plafonds	Classés M2		
	Peinture lavable, possibilité d'affichage		
	Classés M1		
	plafond acoustique dépoussiérable		
CHARGES D'EXPLOITATION			
	250 Kg/m ²		
TRAITEMENT THERMIQUE			
Température hiver	19°C		
Température été	25°C		
Renouvellement air	30m ³ /h/cab.		
Régulation	VMC		
ECLAIRAGE			
Général			
Type	Au niveau du local		
Commande	250 lux		
Niveau d'éclairement			
Ponctuel			
Type			
Commande			
Niveau d'éclairement			
COURANTS FORTS			
	2 PC 16 A+T		
COURANTS FAIBLES			
Téléphone			
Informatic			
Heure			
EXIGENCES PARTICULIERES			

1 ER ETAGE		Fiche N° 17	
CONCEPTION			
Hauteur libre minimum	2,50 m		
Surface utile	12 m ²		
Caractéristique			
PROTECTIONS			
Sols	oui		
Occultation	non		
Anti effraction	oui		
Détection incendie	oui		
Divers			
ECLAIREMENT			
Eclairage naturel	oui		
Eclairage général	oui		
Eclairage ponctuel	oui		
CARACTERISTIQUES DES REVETEMENTS			
Sols	Classés M4 U4P3E3C2		
Murs	Facile d'entretien, non glissant		
Plafonds	Classés M2		
	Peinture lavable ou revêtement mural lavable		
	Classés M1		
	Faux plafond acoustique dépoussiérable		
CHARGES D'EXPLOITATION			
	250 Kg/m ²		
TRAITEMENT THERMIQUE			
Température hiver	19°C		
Température été	25°C		
Renouvellement air	18m ³ /h/pers.		
Régulation	oui		
ECLAIRAGE			
Général			
Type	BL, IRC>80		
Commande	Au niveau du local		
Niveau d'éclairement	350 lux		
Ponctuel			
Type	Lampe		
Commande			
Niveau d'éclairement			
COURANTS FORTS			
	8 PC 16 A+T		
COURANTS FAIBLES			
Téléphone	Prise pour accès internet		
Informatic	2 poste RJ 45		
Heure	oui		
	non		
EXIGENCES PARTICULIERES			



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

Société BBJ

14 bis rue Auguste Neveu

92500 RUEIL MALMAISON

Sarcelles, le **07 AVR. 2023**

Objet : Marché 23MSP02 - Étude des locaux du Sigidurs
Notification d'attribution

Notre référence : AG23-005

Affaire suivie par la Direction des Affaires Juridiques

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous notifier le marché 23MSP02 « Etude des locaux du SIGIDURS ».

A ce titre, nous vous transmettons les pièces contractuelles dudit marché.

BORDEREAU D'ENVOI

Nombre et désignation des pièces	Observations
- Acte d'Engagement (Pièce contractuelle n° 1 - 7 pages) - La lettre de consultation (Pièce contractuelle n° 2 - 9 pages) - Votre offre (Pièce contractuelle n° 3 - 18 pages)	Merci de bien vouloir nous fournir un RIB

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINÉRATION DES DÉCHETS
URBAINS DE LA RÉGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
92500 SARCELLES

Jean-Claude GENIÈS,
Président du SIGIDURS